



CYRILL WUNDERLIN

Début de son engagement : septembre 2016

Lieux d'engagement : Oaxaca et Guerrero, Mexique

Cyrill Wunderlin Lutter contre l'oubli — Le cas Rosendo Radilla

25 août 1974 : Rosendo Radilla Pacheco disparaît lors d'un contrôle militaire dans le Guerrero. Depuis, plus aucune trace de lui. En tant que volontaire de l'équipe PBI à Oaxaca, j'accompagne sa fille, Tita Radilla Martínez, qui s'engage pour que justice soit faite dans cette affaire. Sur place, je ressens toute l'importance de la solidarité internationale de PBI. Malgré les années, celle-ci empêche que des milliers de disparus comme Rosendo Radilla ne soient oubliés.

Rosendo Radilla était paysan et vivait avec sa femme et ses douze enfants sur la côte du Pacifique, au nord-ouest d'Acapulco. Dans son village, il s'engageait notamment pour que la population dispose d'un meilleur accès à l'éducation et à la santé. Le 25 août 1974, il fut arrêté par des soldats lors d'un contrôle militaire à Atoyac de Álvarez. Il n'a plus jamais refait surface. Durant la guerre sale, période d'intenses violences et de répression politique et militaire entre les années 1960 et 1970 au Mexique, des milliers de personnes ont disparu. Le chiffre exact reste encore inconnu à ce jour.

En 2009, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a condamné l'État mexicain pour crime contre l'humanité dans l'affaire Radilla. Malgré cela, les responsables de la disparition de Rosendo Radilla sont toujours en liberté huit ans plus tard. C'est pourquoi sa fille Tita poursuit le combat pour que lumière soit faite sur cette affaire, en tant que vice-présidente de l'AFADEM. L'Association des proches de personnes arrêtées et disparues au Mexique répertorie les cas de disparition, dépose plainte auprès de l'État mexicain et soutient les efforts menés par les familles pour obtenir justice et lutter contre l'impunité qui entoure ces crimes.

Cet engagement expose Tita Radilla et les membres d'AFADEM à des menaces permanentes. Depuis 2003, PBI accompagne donc cette organisation. Notre présence et les réunions que nous tenons avec les autorités nous permettent de leur offrir une meilleure protection, afin qu'ils puissent poursuivre leur travail.

Tita Radilla est l'une des nombreuses personnes qui s'engagent avec courage et volonté pour les droits humains dans le sud du Mexique. Lorsque je l'ai rencontrée, elle m'a beaucoup parlé des injustices et des violations des droits humains, sujets peu médiatisés dans le monde. Dans le cadre de notre travail avec PBI, la plupart des récits que nous entendons sont bouleversants et parlent de crimes tels que des expulsions, des disparitions forcées, des massacres, des exécutions extrajudiciaires et des actes de violence sexuelle. La solidarité internationale de PBI reste essentielle pour éviter que les victimes de violences ne soient oubliées.

Lors d'un accompagnement, Cyrill discute avec Tita Radilla.



Tita Radilla est l'une des nombreuses personnes qui s'engagent avec courage et volonté pour les droits humains dans le sud du Mexique.

Avec un legs, vous protégez les défenseuses et défenseurs des droits humains.

Merci !

Peace Brigades International
andrea.nagel@peacebrigades.ch
www.peacebrigades.ch

peacebrigades.ch

Compte postal :

17-519476-6

IBAN: CH21 0900 0000 1751 9476 6



17-519476-6

PBI Suisse, Gutenbergstrasse 35, CH-3011 Berne
031 372 44 44, info@peacebrigades.ch



Commemoration de la disparition des 43 étudiants

facing PEACE PBI

100 000 et 43 disparus

Mexique, 27 septembre 2014, la nouvelle tombe : 43 étudiants de l'École normale rurale d'Ayotzinapa ont disparu durant la nuit. L'information prend un ampleur planétaire : comment 43 personnes peuvent-elles disparaître ainsi ? Et pourtant, Ayotzinapa n'est que le cas le plus visible de disparitions forcées au Mexique, où la pratique est courante et existe depuis les années 1970.

Le 26 septembre 2017 marquera le troisième anniversaire de la disparition des étudiants. Inscrits à l'École normale rurale d'Ayotzinapa, qui revendique un héritage révolutionnaire, ils se rendent à une manifestation lorsque leurs véhicules sont interceptés par la police. D'après le procureur général en charge de l'affaire, des affrontements ont lieu entre les étudiants désarmés et les forces de l'ordre, générant 6 morts, 27 blessés et la disparition de 43 étudiants. Même si le flou demeure quant aux raisons et au déroulement exact des événements, ce cas emblématique a fait énormément parler de lui au niveau international et a brutalement dévoilé l'ampleur du problème des disparitions forcées au Mexique.

Selon la version officielle de l'État mexicain, un cartel de drogue serait à l'origine de la disparition des étudiants, qui auraient été assassinés puis incinérés dans une décharge située près de la ville d'Iguala. De nombreuses organisations nationales et internationales ont émis des doutes concernant cette explication. Doutes partagés par le Groupe d'experts internationaux mandatés par la Cour interaméricaine des droits de l'homme pour réaliser une enquête indépendante. Leurs conclusions ont souligné de graves lacunes et erreurs dans l'investigation officielle.

Quand bien même des corps seraient retrouvés – de nombreux charniers ont été mis au jour dans l'ensemble du pays, bien souvent par des collectifs de familles cherchant leurs proches – leur identification reste extrêmement lente. Près de 25 000 restes humains n'ont toujours pas été identifiés aujourd'hui au Mexique, une incer-

titude dont souffrent les familles. Celles-ci sont également souvent victimes de menaces et de tentatives d'intimidation, voire assassinées, lorsqu'elles tentent de connaître la vérité et d'obtenir justice. C'est le cas de Miriam Rodríguez, assassinée le 10 mai 2017, jour de la fête des mères au Mexique, pour avoir cherché sans relâche à savoir ce que sa fille Karen, disparue en 2002, était devenue.

Une personne disparaît toutes les deux heures environ au Mexique.

UNE PRATIQUE DATANT DE LA GUERRA SUCIA

À la fin des années 60, une partie de la population mexicaine – les paysans, les autochtones, les étudiants et les professeurs notamment – est fatiguée par l'autoritarisme du gouvernement en place, par son intolérance envers certains groupes marginalisés et par les nombreuses inégalités sociales. Des années de manifestations ne favorisent aucun changement et certains activistes décident de lutter de manière armée, comme Lucio Cabañas, célèbre révolutionnaire diplômé de l'École normale rurale d'Ayotzinapa.

C'est alors l'époque de la guerra sucia (la guerre sale), pendant laquelle le gouvernement réprime toute personne suspectée de faire partie d'un mouvement subversif d'opposition par le biais des forces armées nationales. La pratique des disparitions forcées est alors largement utilisée.

LE NARCOTRAFIC, CATALYSEUR DES DISPARITIONS FORCÉES

Cette pratique n'a jamais totalement cessé au fil des ans ; elle a repris de l'ampleur en 2006, suite à la déclaration de guerre du président Felipe Calderón aux cartels de drogue. Les disparitions commencent



Suite de : 100 000 et 43 disparus

alors à toucher toutes les couches de la population et le profil des victimes se diversifie : jeunes, policiers, activistes, dissidents politiques, migrants, etc.

Cette guerre contre le narcotrafic engendre une militarisation et une violence endémiques, et la population civile se retrouve bien souvent prise entre les feux des forces armées et des cartels. Ces derniers sont en outre en relation avec la police et des fonctionnaires locaux. Cette collusion entre autorités et narcotrafiquants engendre toujours plus d'actes de violence et de disparitions. Les chiffres officiels parlent d'au moins 30 000 personnes disparues entre 2006 et 2016, période que l'ONU a qualifiée de « crise généralisée de disparitions ». La société civile estime à un demi-million le nombre de disparus et parle symboliquement de « 100 000 et 43 disparus ».

POURUIVRE L'ENGAGEMENT POUR LA VÉRITÉ

Autour de ces disparitions forcées règne une impunité presque absolue et les coupables sont rarement recherchés ou inquiétés. À cela s'ajoutent l'absence de protection étatique et le nombre insuffisant de lois adéquates. En 2017, une loi générale pour les disparitions forcées est en attente d'approbation par le Sénat. Mais elle est déjà critiquée par bon nombre d'acteurs de la société civile car elle se concentre trop sur la définition des disparitions forcées et pas assez sur les moyens nécessaires aux recherches.

Trois ans après leur disparition, les 43 étudiants manquent encore à l'appel. Leurs familles, épaulées par les organisations de défense des droits humains, continuent leur combat pour la justice et la vérité. PBI demande aux autorités de garantir aux familles les mesures de protection nécessaires ainsi que les conditions pour mener à bien leurs recherches sans risquer leur vie. Car, malheureusement, le phénomène ne s'enraye pas : on estime aujourd'hui qu'une personne disparaît toutes les deux heures environ au Mexique.

PBI est depuis plus de 35 ans l'organisation prédominante en matière d'accompagnement protecteur non armé et d'observation de la situation des droits humains en zones de conflit. Des équipes internationales accompagnent des activistes menacés qui s'engagent pacifiquement pour la paix, la justice et la démocratie.



PBI et Ayotzinapa

Le Centre pour les droits humains de la montagne Tlachinollan accompagne les étudiants de l'École normale rurale d'Ayotzinapa depuis longtemps pour les soutenir face à la répression dont ils sont victimes en raison de leur activisme. Après le 26 septembre 2014, le Centre Tlachinollan commence à soutenir juridiquement les familles des 43 étudiants disparus. Toutefois, en raison de la magnitude et de la gravité de l'affaire, les risques augmentent aussi pour les membres de l'organisation. PBI, qui les accompagne depuis 2003, a donc renforcé son suivi : communications régulières par téléphone, visites et accompagnements sur place et activation du réseau d'alarme.

Disparition forcée

L'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des représentants de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État ; cet acte s'accompagne du déni de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant ainsi à la protection de la loi (Définition de l'ONU).



ZAIDA HAENER

Fin de son engagement : juin 2017

Lieux d'engagement : Chihuahua et Coahuila, Mexique

Zaida Haener « La nouvelle loi ranime l'espoir des proches des disparus »

Zaida Haener est consciente de ce qui se passe dans le nord du Mexique. Des gens disparaissent. Régulièrement. Et rien ne se passe. Toutefois, l'adoption d'une Loi relative à la recherche et à l'identification des personnes disparues dans l'État de Coahuila devrait permettre de renverser cette tendance. Historienne de formation, Zaida est devenue volontaire pour PBI, accompagnant des proches de disparus. Elle était au Mexique durant le processus d'élaboration de cette Loi. Celle-ci devra encore être mise en application, ce qui exigera pression internationale, détermination, et courage.

PBI : Comment as-tu vécu le 18 décembre 2016, qui a marqué l'adoption de la Loi relative à la recherche et à l'identification des personnes disparues dans l'État de Coahuila ?

Zaida Haener : Cette Loi a été perçue comme un vrai pas en avant par les proches des personnes disparues qui ont pu participer à son élaboration en tant que représentants de la société civile. À l'échelle nationale, c'est la première loi de ce type. Je trouve admirable la façon dont les familles des disparus se sont organisées au fil des années, les dangers qu'elles acceptent de supporter ainsi que la force et la détermination qui continuent de les animer : il s'agit de la mission de leur vie.

PBI : L'équipe de PBI active dans le nord du pays travaille avec des organisations de défense des droits humains qui se penchent sur les disparitions forcées. Comment avez-vous accompagné le processus d'élaboration de la Loi ?

Zaida Haener : Nous nous sommes régulièrement rendus dans l'État de Coahuila pour nous entretenir avec les autorités concernées. Nous avons également accompagné des défenseurs des droits humains lors de réunions avec le Gouverneur. En septembre 2016, nous étions présents à Saltillo, lors d'un

forum de consultation à propos de cette Loi. Plusieurs experts dans ce domaine s'y sont exprimés et les familles de disparus ont pu débattre du contenu de la Loi et faire part de leurs besoins.

PBI : Quels changements a apporté la Loi jusqu'ici ?

Zaida Haener : Jusqu'à aujourd'hui, les avancées réelles restent encore très rares et lentes en ce qui concerne la recherche et l'identification des personnes disparues. Cette nouvelle Loi a surtout redonné des forces aux proches des disparus pour poursuivre leur lutte et leur a offert un cadre juridique sur lequel s'appuyer. Par ailleurs, leurs préoccupations ont été relayées par les organisations mexicaines et internationales auprès du Conseil des droits de l'homme à Genève et de la Cour pénale internationale à La Haye. Cette pression internationale est en effet plus nécessaire que jamais pour que les familles puissent faire éclater la vérité et la justice.

Ils ont été enlevés vivants,
c'est vivants
que nous les voulons!



La pression internationale est plus nécessaire que jamais pour que les familles puissent faire éclater la vérité et la justice.